

**2024-02-21 – MARCHES PUBLICS** – Lancement d'un marché d'acquisition de matériels informatiques / numériques et fournitures spécifiques

*Le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du douze mars deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.*

**ETAIENT PRESENTS :**

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
7. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
8. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
9. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
10. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

11. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme BLANC,
2. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
4. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. BOCHATON,
7. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON,
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74, ayant donné pouvoir à M. PUTHOD.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
4. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
6. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
10. M. François ASTORG, Maire d'Annecy.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,  
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,  
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12 + 8 pouvoirs

Votants : 20

**Vu** le Code général de la Fonction Publique,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment les articles L2124-1 et suivants,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, propose au Conseil d'Administration de lancer un marché public afin de procéder au renouvellement d'une partie du parc d'ordinateurs portables du CDG74.

Il précise que depuis 2023, les agents du CDG74 sont quasiment tous équipés d'un ordinateur portable. Ainsi, le CDG74 possède environ 80 ordinateurs portables dont les plus anciens encore en état de marche datent de 2013. Il s'agit donc de renouveler partiellement le parc d'ordinateurs à raison de 15 par an. Ainsi, chaque agent du CDG74 voit son matériel informatique remplacé tous les 5 ans, sauf cas particulier.

Il précise que le présent marché vise également à acquérir les périphériques, logiciels et consommables associés et nécessaires à la mise en fonctionnement des ordinateurs.

Le marché sera passé en procédure adaptée et la forme du contrat pour ce type de marché est idéalement l'accord cadre à marché subséquent pour une durée de 3 ans. Le marché sera multi-attributaires, éventuellement alloti en fonction du besoin défini.

Compte tenu des estimations financières, Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de fixer un minimum de 50 000 euros HT sur toute la durée de l'accord cadre.

### ***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**AUTORISE** le CDG74 à lancer un marché à procédure adaptée, sous la forme d'un accord cadre, afin de procéder au remplacement de matériel informatique,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 16 AVR. 2024

Certifié exact,  
Pour le Président  
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 09 avril 2024

Le Président du Centre de Gestion de la FPT

  
Antoine de MENTHON

